Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/06/2021	01/06/2021	f09321p0175

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un supermarché LIDL Zone d'activités du Roubian - Tarascon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : LIDL Direction Régionale Lunel

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Sébastien DE JONG - Responsable de programmes

RCS / SIRET : 3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 0 5 4 4

Forme juridique : 521 D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
41.a) - Aire de de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking de 125 places dans le cadre du projet de construction d'un magasin LIDL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'une surface commerciale LIDL sur un terrain de 7 409 m² en partie artificialisé (hôtel existant avec 46 places).
La surface de vente sera aménagée sur une emprise de 1 463 m2 en R+1.L'emprise totale au sol du bâtiment sera implanté sur une surface de 2801 m² en zone inondable. Il présentera une hauteur maximale de près de 11.46 m sur un étage.
Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture.

L'aménagement du bâtiment commercial sera complété par l'aménagement d'un parking de 125 places dont 70 places extérieures et 55 places en rez-de-chaussée (RDC).

Les travaux comprennent la démolition du bâtiment de l'hôtel "Lemon" (parcelle n°1687) occupant actuellement le site du projet.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de moderniser l'offre commerciale de LIDL sur la commune de Tarascon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déroulement du chantier :
Destruction du bâti existant (Hôtel "Lemon"), aménagement de la plateforme, construction de la structure, aménagement des espaces verts et de la voirie.
Le bassin de compensation et réseaux de collectes seront aménagés préalablement au bâti et à l'imperméabilisation des sols.

Accès :
Le chantier sera accessible par la rue des Charpentiers depuis le rond-point situé entre la RD99 et la RD99B.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'une surface commerciale, qui entraînera de ce fait la génération de trafics plus importants (1200 véh/jours attendus en situtation future).

L'accès (entrée/sortie) au magasin se fera par la rue des Charpentiers en limite sud du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Dossier loi sur l'eau selon le régime déclaratif

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (arpentée) :	7 409 m²
Emprise au sol du bâtiment :	2 801 m²
Surface trottoirs / aménagements :	116 m²
Emprise stationnements / voiries :	2 654 m²
Total surfaces artificialisées :	5 571 m²
Surface des espaces verts en pleine terre :	1 833 m²
Nombres de places de stationnement :	125 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Zone d'activités du Roubian
Rue des Charpentiers
13 150 - Tarascon

Parcelles cadastrales F n°1686 et n° 1687

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 4 ° 6 9 ' 5 0 '' 5 1 **Lat.** 4 3 ° 7 9 ' 5 1 '' 7 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 1 "Ancien marais de Saint Gabriel" (930020167) à environ 2 km est la plus proche du site du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Tarascon n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté préfectoral de biotope du "Plateau de la Caume et des vallons de Valrugue et St-Clerg" (FR3800447) est le plus proche du site du projet. Il se situe à environ 12 km à l'est, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Tarascon ne possède pas de façade littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site du projet ne fait pas partie d'un périmètre de Parc National, d'une réserve naturelle, d'une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. Le Parc Naturel Régional des Alpilles le plus proche du projet se situe à 1,2 km à l'est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Tarascon est couverte par un PPBE approuvé par arrêté préfectoral du 3 octobre 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le bâtiment classé Monument Historique le plus proche est le "Château de Goubelet", situé à environ 2 km à l'ouest de la zone du projet, à proximité du centre-ville de Tarascon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée au niveau de la zone du projet selon l'inventaire réalisé dans le département des Bouches du Rhône en 2018 par le CEN PACA.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Tarascon est couverte par un PPRI, approuvé le 9 février 2017. Le projet est situé en zone inondable en zone R2A (AZU Activités) c'est-à-dire en zone d'aléa fort sur un enjeu de type Autre Zone Urbaine spécifique aux zones d'activités. La commune de Tarascon n'est pas concernée par un PPR Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL, BASIAS ni ICPE n'est recensé sur la zone du projet. Le site BASOL le plus proche du projet se localise à environ 3,5 km au sud-ouest. Le site BASIAS le plus proche du projet se localise à environ 30 m au sud. L'ICPE (Usine non Seveso) la plus proche se localise à environ 400 m au sud.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas localisée dans une zone de répartition des eaux (ZRE). La ZRE la plus proche de la zone du projet, "Alluvions des plaines du Comtat-Ouvèze" au droit du BV de l'Ouvèze se situe à environ 25 km au nord.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone du projet se localise à environ 500 m à l'est du périmètre de protection immédiat. Le projet s'inscrit en dehors du périmètre de protection rapproché mais à proximité immédiate de ce dernier.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune de Tarascon.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont : ZPS - Directive Oiseaux « Les Alpilles » (FR9312013) située à environ 2,5 km au sud du projet ; ZSC -Directive Habitats « LES ALPILLES » (FR9301594) située à environ 2,5 km au sud du projet ;
D'un site classé ?	☐	☒	2 sites classés se localisent sur la commune ; il s'agit du : - Du Massif de la Montagnette à environ 3 km au Nord du projet ; - De la Chaîne des Alpilles à environ 1,2 km au Sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé dans le cadre de cet aménagement. Le projet sera connecté au réseau communal d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à contaminer les eaux souterraines. Les eaux de ruissellement seront collectées, traitées puis rejetées dans le réseau pluvial communal. Le projet sera également raccordé au réseau d'assainissement des eaux usées communal.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de préparation du terrain, et concerneront notamment des déchets inertes (démolition de l'hôtel sur la zone du projet). Les déchets feront l'objet d'un tri spécifique et les filières de collecte et de traitements des types de déchets seront mises en place lors du chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'environnement urbain limite fortement la diversité des habitats et des espèces présentes. Le site actuel est majoritairement articialisé et urbanisé (hôtel, parking, zone rudérale servant d'aire de stockage), et s'inscrit dans une zone d'activités (du Roubian) à proximité d'infrastructures routières. Le projet n'est donc pas susceptible d'entrainer des impacts notables sur la faune, flore et continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à plus de 2,5 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le contexte local environnant très urbanisé (zone d'activités) limite fortement la diversité des habitats et des espèces présentes sur le site du projet. Aucun Plan d'action en faveur des espèces ne concerne la zone du projet. Le PNA le plus proche est localisé à plus de 2 km au sud (PNA Aigle de Bonelli).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur des parcelles majoritairement artificialisées, occupées par un hôtel, un parking et des containers/remorques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site qui aura une une vocation commerciale, n'accueillera aucun risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone du projet est soumise au risque inondation (zone R2A : aléa fort) selon le PPRi de Tarascon. Le projet respecte les prescriptions du PPRi. Cette zone est soumise au risque sismique (niveau 3), et moyennement au risque retrait gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le futur projet commercial ne sera pas à l'origine de risques sanitaires ou d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	En phase chantier, le projet sera générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera limité en volume et dans le temps (1 à 2 mois) par l'organisation du chantier. En phase exploitation, le trafic de 1200 véh/jour ne sera pas de nature à perturber les infrastructures existantes (7 800 véh/jour sur la RD99 et 8 200 véh/jour sur la RD99B).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera lié aux travaux qui impliqueront des engins de chantier. En phase exploitation, le flux attendu (1200 VL/jrs et 3 PL/jrs) ne conduira pas à une élévation significative du niveau sonore compte tenu des trafics existants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'engendrera pas d'émissions d'odeurs. Une zone de tri des déchets sera implantée sur le site. L'enlèvement sera effectué régulièrement par un prestataire.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet ne générera pas de vibrations, si ce n'est ponctuellement en phase chantier. Les activités présentes à proximité du projet ne sont pas de nature à générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses seront engendrées par une enseigne sur la façade nord du bâtiment, un totem à l'entrée du parking et l'éclairage du parking. L'éclairage sera éteint la nuit hors des heures d'ouverture du magasin (respect du Décret n°02012-118 du 31 janvier 2012).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature à émettre des rejets atmosphériques, si ce n'est durant le chantier avec l'envol de poussières ponctuel (lié au cheminement des engins de chantier).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pas de rejet en dehors des eaux pluviales en sortie du bassin de rétention enterré (sous le parking) dont l'exutoire est le réseau pluvial communal de la rue des Charpentiers. Les eaux de toiture et de voirie seront traitées par le bassin de rétention. Ce dernier sera équipé d'une vanne martellière, cloison siphoïde, fosse pour volume mort de 30 m3 en entrée de bassin afin de traiter le risque de pollution accidentelle. Il sera étanche et lesté afin de prévenir tout impact sur la nappe affleurante.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées du site seront rejetées dans le réseau d'assainissement collectif de la commune de Tarascon en capacité d'accueillir les effluents générés par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet concernera un espace commercial qui ne produira pas de déchets dangereux. Aucune activité industrielle ne sera présente sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun site classé ou inscrit, ou Monument Historique n'est présent à proximité du projet. Le Monument Historique le plus proche est situé à 2 km de la zone du projet. Le site du projet n'est pas non plus concerné par la Directive Paysagère Alpilles. La zone du projet ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis des vestiges archéologiques
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site du projet étant localisé dans une zone d'activités, sur des parcelles artificialisées et en partie imperméabilisées, avec un hôtel et parking sur son emprise, l'usage des sols sur le site ne va pas être modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis de l'Autorité Environnementale montre qu'aucun projet ayant fait l'objet d'un avis récent n'est recensé à proximité du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet fait l'objet de mesures compensatoires pour une gestion quantitative et un traitement qualitatif des eaux pluviales :
- un bassin de compensation enterré sous le parking, équipé de sorte à gérer tout dysfonctionnement lors d'un événement pluvieux jusqu'à l'occurrence centennale
- cet ouvrage est étanche et lesté afin de prévenir tout impact sur la nappe affleurante
- une cuve de stockage des polluants de 30 m3 est aménagée juste en amont du bassin afin de traiter le risque de pollution accidentelle

Des mesures favorisant la transparence hydraulique du bâtiment ont également été mises en place (mise sur pilotis du bâtiment). Le projet répond aux exigences du SDAGE 2016-2021.
Le projet prévoit également la création d'espaces verts en pleine terre d'une surface de 1838 m^2 soit 25% de l'unité foncière et comprend la plantation de 37 arbres.
Afin de favoriser l'accès au magasin au plus grand nombre, le stationnement pour des personnes handicapées, des places pour les familles et des places dédiées aux véhicules électriques (permettant leur recharge) seront mises en place ainsi que des places pour les vélos.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire sur ce projet pour les raisons suivantes :
- ce projet s'inscrit dans une zone d'activités existante présentant une entrée/sortie sécurisée sur le rond-point de la RD99. La desserte interne est bien dimensionnée en termes de gabarit des voies.
- le projet se localise sur des parcelles artificialisées et en partie urbanisées limitant fortement le risque d'incidences sur la biodiversité et le paysage
- la problématique principale relative à l'imperméabilisation des surfaces et au risque inondation fait l'objet de mesures compensatoires dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	✘
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✘
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	✘
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	✘
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	✘
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	✘

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Complements_cas_par_cas - (état initial/Incidences potentielles/mesures ERC) Annexe 8 : Etude hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✘

Fait à Lunel le, 28 mai 2021

Signature

LIDL
DIRECTION REGIONALE
ZAC de la Petite Camargue
34403 LUNEL CEDEX
Tél. 04 67 83 42 42
Fax 04 67 83 42 41
SIRET 343 262 622 10544 - APE 521 D